

1ère Rencontre Nationale des Villes festivières à Bourges du 20 au 22 avril 2009

Colloque sur le thème « Rassemblements festifs, nouveaux comportements de consommation et actions de prévention »

Présentation

L'objectif de ce colloque est d'organiser un rassemblement national des villes festivières pour analyser et partager les différentes expériences de prévention en milieu festif : prévention primaire, réduction des risques, régulation de l'espace public, actions éducatives...

Depuis 1999, la direction départementale de la jeunesse et des sports du Cher a mis en place une coordination qui intervient en milieu festif et notamment lors du Printemps de Bourges.

Depuis deux à trois ans, nous constatons, comme dans d'autres départements en France, des **modifications dans les modes de consommation lors d'évènements festifs** : alcoolisation des jeunes, usage de cannabis, parcours de consommation qui additionnent différents produits psycho-actifs.

Ces problématiques questionnent les élus locaux, les services de l'Etat, les différents acteurs de prévention et les organisateurs de festival.

Organisation

La rencontre des villes festivières a été retenue, au niveau national, comme action expérimentale bénéficiant des crédits de la direction de la Jeunesse et de la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie).

Ce colloque est organisé par la direction départementale de la jeunesse et des sports du Cher en étroite collaboration avec la Ligue de l'Enseignement - F.O.L. 18.

Le contenu scientifique est coordonné par le réseau Errance des CEMEA.

Se sont associés à cette action : la ville de Bourges, le Printemps de Bourges, le MaMA en région Centre, et la Mutualité Française Région Centre (MUREC).



La préparation pédagogique du colloque fait aussi appel aux autres membres de la coordination « Prévention en milieu festif » soit : l'ANPAA18, le CAET, le CODES18, le Réseau VIH18, ALIS 36, la CPAM du Cher, la DDASS, la DDSP, la sécurité routière (DDEA 18) et la préfecture du Cher.

Infos pratiques

- **Le tarif de 150 € comprend :**
 - . les frais pédagogiques du colloque.
 - . le cocktail dînatoire du lundi soir
 - . les déjeuners de mardi et mercredi
- Vous serez hébergé
 - soit au CREPS de la région Centre à Bourges,
 - soit dans des hôtels (niveau de confort identique).

Le lieu de votre hébergement vous sera communiqué le jour de votre arrivée au point Accueil du colloque au CREPS de Bourges, 48 avenue du maréchal Juin, le lundi 20 avril 2009
Accueil de 10h à 14h
Voir plan d'accès au dos.

- Pour la soirée du mardi 21 avril 2009, nous vous proposons d'assister au concert de Ben Harper qui ouvrira la programmation du Printemps de Bourges. Un tarif préférentiel vous est accordé à hauteur de 30,80€ par place au lieu de 35 €.
- Toute annulation entre l'inscription et le 2 avril entraînera la retenue de frais de dossiers à hauteur de 30% du montant total.
- Tout désistement au-delà du 2 avril 2009 ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf situation médicale justifiée)
- Le règlement devra être versé au moment de l'inscription.
- Pour une prise en charge par votre OPCA, merci de le signaler en remplissant votre bulletin d'inscription.

Et +

Si vous souhaitez prolonger votre séjour à l'occasion du Printemps de Bourges, nous vous remercions de nous contacter le plus rapidement possible après votre inscription.

CONTACTS Direction départementale de la jeunesse et des sports du Cher
27 rue Louis Mallet BP 605 18016 Bourges Cedex
Tel : 02 48 50 48 48 - Fax 02 48 50 56 71

Coordination générale Eric Bergeault
secrétariat : 02 48 50 88 50
ou mel eric.bergeault@jeunesse-sports.gouv.fr



1^{ère} Rencontre nationale des VILLES FESTIVALIÈRES

Site internet sur le colloque :

www.villes.festivalieres.ddjs18.com ou
www.ddjs-cher.jeunesse-sports.gouv.fr

Plan d'accès au CREPS



à Bourges

du 20 avril
au 22 avril 2009

● Colloque
sur le thème

Rassemblements festifs,
nouveaux comportements
de consommation
et actions de prévention

à l'occasion du
Printemps de Bourges 2009
et du MaMA en région Centre

